

Quelles sont les procédures à suivre ?

Un dossier de demande de financement doit contenir les pièces suivantes :

Pour les Plans de formation entreprise

- Une demande de formation revêtue d'un timbre fiscal en vigueur ;
- Le plan de formation ;
- Les pièces administratives à jour (CNSS, situation fiscale ...)
- Les CV des formateurs intervenants (modèle FAFPA)

Pour les Projets Collectifs

- * Une demande de financement revêtue d'un timbre fiscal en vigueur ;
- * Le projet collectif de formation ;
- * Les demandes d'agrément ;
- * Un acte administratif de reconnaissance ;
- * Les statuts ;
- * Le règlement intérieur ;
- * Le PV de renouvellement du bureau ;
- * Les devis du projet de formation ;
- * Les CV des formateurs intervenants ;
- * La liste des bénéficiaires.

NB : Les dossiers de demande de financement sont disponibles au siège du FAFPA et dans les guichets uniques du Ministère de la Jeunesse et de l'Emploi

FONDS D'APPUI A LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET A L'APPRENTISSAGE



Le développement commence par la formation

12 BP 26 Ouagadougou 12
Tél. (226) 50.3670.20
Fax (226) 50.36.70.24
BURKINA FASO

Qu'est ce que le FAFPA ?

* Le Fonds d'Appui à la Formation Professionnelle et à l'Apprentissage (FAFPA) est une structure publique, chargée de la mise en oeuvre de la politique gouvernementale en matière de formation professionnelle continue et d'apprentissage. Dans ce sens, le FAFPA a mis en place un mécanisme et un ensemble d'actions et de soutiens adaptés pour assurer la compétitivité et le développement économique du Burkina Faso.

Son défi : l'érigence de la qualité des services et le développement du professionnalisme

Quels sont les objectifs ?

- * Financer tout ou partie des actions individuelles ou collectives de formation professionnelle à finalité d'emploi ;
- * Contribuer à l'identification des besoins en matière de formation professionnelle continue et d'apprentissage ;
- * Appuyer les entreprises du secteur moderne et les opérateurs économiques du secteur informel et celui de l'artisanat dans l'élaboration des plans et/ou projets de formation ;

* Participer à la rénovation de l'apprentissage en le

faisant évoluer vers une formation par alternance ou de type dual ;

* Appuyer les opérateurs de formation professionnelle par le financement du perfectionnement de leurs formateurs ; l'élaboration de stratégies novatrices et d'ingénierie pédagogique appropriée ainsi que par l'amélioration de leurs outils et instruments didactiques de formation ;

* Appuyer les institutions de formation à moderniser leurs équipements ;

* Appuyer les stages en entreprise.

Quels sont les produits ?

- * Les plans de formation entreprise ;
- * Les projets collectifs ;
- * Les projets inter entreprises et intra entreprises ;
- * Les projets apprentissage ;
- * Les projets d'équipements pédagogiques ;
- * Les habilitations des opérateurs de formation ;
- * Les projets - études commandités par le FAFPA.

Qui sont les bénéficiaires ?

Sont éligibles au financement du FAFPA :

* Les entreprises du secteur moderne ;

* Les organisations professionnelles du secteur informel ;

* Les organisations et centres de formation ;

* Les demandeurs d'emploi des secteurs économiques porteurs d'emplois ;

* Les associations, coopératives, mutuelles, groupements socio-professionnels.

Quel mode de financement ?

- * Subvention à hauteur de 75% maxi du montant des actions de formation approuvées ;
- * Subvention à hauteur de 25% maxi des investissements d'équipements pédagogiques approuvés.